



Vosges du Sud

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Absents : 11

dont suppléés : 1

dont représentés : 5

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

17/09/2025

Date de publication

30/09/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-2025022-BF

Berger
Levrault

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 076-2025

Objet : Finances - budget annexe assainissement non-collectif - décision modificative n°01

Monsieur le Président propose la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		200,00 €		0,00 €

(1) Y compris les restes à réaliser

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter les mouvements budgétaires proposés.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PARROT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 090-200069060-20250923-2025022-BF